

L'Environnement pour les **EUROPEENS**

Magazine de la direction générale de l'environnement

Numéro spécial sur le Sommet mondial des Nations Unies
sur le développement durable

Johannesbourg: pour une prise de conscience mondiale

- > Natura 2000 – un projet devenu réalité
- > Protection de l'environnement marin
- > Vers un tourisme plus «vert»



Sommaire

- 3 **Sommet mondial des Nations Unies**
 Pour une prise de conscience mondiale 
- 5 **Problématique de l'eau : la réponse de l'Union européenne**
 L'eau, c'est la vie 
- 6 **Énergie durable**
 Un sujet «brûlant» 
- 7 **Stratégie de développement durable**
 Se construire un avenir viable 
- 8 **Directive «Habitats»**
 Natura 2000 – un projet devenu réalité 
- 9 **Protection des sols**
 La terre, une priorité 
- 10 **Stratégie marine**
 Protection de l'environnement marin 
- 11 **Tourisme**
 Vers un tourisme plus «vert» 
- 12 **Présidence danoise**
 En route vers Johannesbourg 

Propositions et Communications récentes Agenda

Rectificatif

Dans le dernier numéro de l'*Environnement pour les Européens* (N° 10, avril 2002), la Commission présentait son nouveau *Programme d'action pour la promotion des ONG de défense de l'environnement* visant à les aider financièrement au cours des cinq prochaines années (de 2002 à 2006). L'article en question était illustré par les pages web de deux des principales organisations européennes de défense de l'environnement, dont Greenpeace International. Greenpeace est l'une des ONG environnementales que la Commission et d'autres institutions de l'Union européenne consultent dans de nombreux domaines; elle ne sollicite ni n'accepte aucune subvention publique. Greenpeace est uniquement financée par les dons de ses sympathisants. La Commission s'excuse du lien involontaire qui a pu être fait entre l'article et l'illustration.

Imprimé sur papier blanc non chloré

Rédaction — Information

L'environnement pour les Européens est un magazine publié par l'unité «Communication et société civile» de la direction générale de l'environnement.

Rédacteur en chef: J.-F. Verstryngne. Coordinateur: Rosa Fina. Publication trimestrielle, *L'environnement pour les Européens* est disponible en allemand, en anglais, en espagnol, en français et en italien. Abonnement gratuit (voir ci-dessous). Pour plus d'informations, contacter l'unité «Communication et société civile»:

Fax (32-2) 296 95 60
E-mail: envinfo@cec.eu.int

Pour de plus amples détails, cliquer sur:
http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm

L'Europe verte en ligne

Où est la législation communautaire dans le domaine de l'environnement? Que fait l'Europe en matière de faune et de flore, de qualité des eaux, de gestion des déchets? Qu'est-ce qu'une politique de produits intégrée et comment bénéficier d'un écolabel? De A (Accession Strategies for the Environment) à Z — ou plus précisément W (Wildlife Protection) —, un index alphabétique guide les interrogations de ceux qui s'intéressent aux questions (scientifiques, politiques, industrielles...) touchant au domaine — largo sensu — de l'environnement. Ces informations sont accessibles à partir de la page d'accueil du site Internet de la DG Environnement de la Commission européenne. Entourant une image symbolique (un homme, un arbre), six pistes de recherche sont proposées pour mieux connaître les compétences environnementales de l'UE. Vous pouvez ainsi cerner ses domaines d'action, vous informer sur les instruments de financement en vigueur ou encore affiner vos recherches en consultant une librairie virtuelle bien fournie (lettres d'information contenant des analyses et des reportages, discours clés, communiqués de presse, manifestations...). Découvrez les tout derniers développements en cliquant sur «Quoi de neuf?».



http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm

Note

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication, ni des erreurs qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002
ISSN 1563-4159
© Communautés européennes, 2002
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source
Printed in Belgium

Abonnements

Je souhaite recevoir gratuitement un exemplaire de la publication trimestrielle *L'environnement pour les Européens*

en allemand en anglais en espagnol en français en italien

Nom:

Organisation:

Rue: N°:

BP: Code postal:

Ville: Pays:

Tél.: Fax:

E-mail:

Formulaire à envoyer ou à télécopier à la DG Environnement — Unité «Communication et société civile»
Rue de la Loi 200 — B-1049 Bruxelles
Fax (32-2) 296 95 60

Vous pouvez également vous abonner en ligne à l'adresse:
<http://europa.eu.int/comm/environment/news/efe/order/subscribe.htm>

Sommet mondial des Nations Unies

Pour une prise de conscience mondiale

Dix ans après le Sommet de la Terre organisé en 1992 à Rio par les Nations Unies, la communauté internationale se réunira à nouveau en août, à Johannesburg cette fois, afin d'évaluer les progrès – ou le manque de progrès – réalisés en faveur d'un développement plus équitable et plus durable à l'échelle mondiale.



En 1992, les pays participants ont décidé de créer un partenariat mondial et d'élaborer une stratégie ambitieuse dans le but de lutter contre les problèmes écologiques que connaît notre planète et de favoriser un «développement durable»⁽¹⁾. À ce moment, on sentait que les gouvernements étaient vraiment déterminés à s'attaquer aux problèmes de portée internationale comme la pauvreté, l'injustice sociale et l'épuisement des ressources naturelles. Une brise d'espoir flottait dans l'air, un changement positif était perceptible.

Pourtant, dix ans après, il faut bien avouer que le bilan ne correspond pas entièrement à ces grandes espérances. Certes, la situation a progressé dans certains domaines, mais les pressions sur les ressources naturelles et sur notre environnement se sont accrues et la pauvreté s'est aggravée. De plus, modifier les priorités des entreprises – en leur demandant de miser davantage sur la responsabilité environnementale et moins sur le profit – et corriger les comportements peu économes de la population en termes de demande et de consommation s'est avéré plus difficile que prévu. Le développement durable demeure une aspiration, pas une réalité.

D'où l'importance capitale du Sommet mondial de Johannesburg, dont l'enjeu est de raviver la flamme de Rio. Pour faire avancer véritablement les choses, les pays du Nord et du Sud doivent prendre des mesures ambitieuses sur le plan politique et réaffirmer leur engagement vis-à-vis du développement durable. «L'Union européenne a une mission à remplir à Johannesburg : faire en sorte que

la communauté internationale transforme ses paroles en actions», souligne la commissaire européenne à l'Environnement, Margot Wallström. «Nous devons faire part de notre impatience au monde entier. Nous ne pouvons pas attendre qu'une catastrophe écologique se produise pour nous pencher sur les grandes problématiques du développement durable. C'est pour cette raison que le Sommet de Johannesburg doit, à mon avis, susciter une prise de conscience mondiale vis-à-vis de ce développement durable».

Le Sommet mondial sur le développement durable doit s'inscrire dans une dynamique d'action qui a commencé à **Doha** – avec le coup d'envoi d'un nouveau cycle de négociations autour du commerce et la prise en considération des notions de développement et d'environnement au sein des accords commerciaux –, qui s'est poursuivie à **Monterrey** – avec l'engagement de la part des pays industrialisés d'accroître le niveau de leur aide officielle au développement – et qui continuera encore à **Johannesbourg** et au-delà.

Cap sur le changement

L'Union européenne et ses États membres ont beaucoup contribué ces dernières années à l'amélioration de l'environnement, en grande partie grâce à la législation européenne en la matière qui a permis de faire baisser la pollution atmosphérique et d'améliorer la qualité de l'eau. Les enjeux restent pourtant de taille. On ne connaît pas encore totalement les effets à long terme de plus de 10 000 substances chimiques utilisées cou-

ramment. Des changements climatiques se produiront encore dans les années à venir même si les pays parviennent à limiter leurs émissions de carbone. Quant aux déchets, ceux-ci continueront à s'amonceler. La biodiversité demeure également sous pression en dépit des mesures prises pour sauvegarder la faune et la flore menacées.

Les défis que la communauté internationale devra relever à Johannesburg ne sont pas nouveaux. L'origine du principe de développement durable remonte à la conférence de Stockholm de 1972 sur le développement humain. C'est à cette date qu'a débuté une véritable croisade destinée à faire comprendre au monde entier que l'environnement et le bien-être de l'homme sont deux notions intimement liées. Avant cette époque, les problèmes écologiques étaient considérés comme un luxe que l'on laissait aux pays industrialisés ou aux amoureux éperdus de la nature. À Stockholm, les chefs d'État ont commencé à se rendre compte que le combat pour un meilleur environnement passait par la lutte contre la pauvreté.

En février 2001, dans le cadre des préparatifs de Johannesburg, la Commission européenne a publié une Communication⁽²⁾ qui insiste sur le fait que le Sommet ne doit pas

⁽¹⁾ Défini en 1987 de la manière suivante dans le rapport Brundtland : «un développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs propres besoins».

⁽²⁾ Rio, dix ans après : Préparation du Sommet mondial sur le développement durable de 2002.



chercher à renégocier les acquis de Rio ni à «réinventer la roue». «Nous devons désormais penser en priorité à la concrétisation et à la mise en œuvre de nos projets, tout en réaffirmant notre engagement», précise Margot Wallström.

À Johannesburg, l'Union européenne défendra les quatre objectifs stratégiques suivants :

- une plus grande équité à l'échelon mondial et un partenariat efficace pour le développement durable;
- une meilleure intégration et une meilleure cohérence au niveau international;
- la définition d'objectifs en matière d'environnement et de développement;
- l'adoption de mesures plus efficaces à l'échelon national et un contrôle international.

L'idée est de protéger les ressources naturelles en les considérant comme essentielles au développement économique, de «viabiliser» la mondialisation et de renforcer la bonne gouvernance ainsi qu'une plus grande participation.

Vers un partenariat actif

Si, à Rio, ce sont surtout les organisations non gouvernementales qui ont relevé le défi et mené campagne en faveur du développement durable, en Afrique du Sud, l'une des grandes priorités sera d'associer les entreprises au processus. L'offre d'une assistance technique et financière aux pays en développement constitue un autre enjeu crucial. Beaucoup estiment que les régions les plus riches du monde ont failli à leurs engagements politiques pris dix ans auparavant. Toute nouvelle promesse formulée à Johannesburg devra être étayée sur le plan financier.

Dans ce numéro spécial de *L'Environnement pour les Européens*, divers articles passeront en revue les propositions que l'Union européenne soumettra à Johannesburg dans des domaines particuliers comme l'eau et l'éner-

gie. La stratégie que l'Union a élaborée en faveur du développement durable sera également examinée.

Dans le secteur de l'eau, l'Union présentera une initiative spécifique visant à remplir l'objectif dit «du millénaire», qui est de réduire de 50% d'ici 2015 le nombre de personnes privées d'eau potable, ainsi qu'un objectif complémentaire: réduire de 50% d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans des conditions d'hygiène déplorables. Dans le monde, un milliard de personnes doivent faire face à de graves pénuries d'eau au quotidien et 50% de la population est confrontée à des conditions sanitaires précaires. Pourtant, la consommation mondiale d'eau augmente de 2 à 3% chaque année et, dans de nombreuses régions, les ressources en eaux douces s'épuisent trop rapidement sans que la nature n'ait le temps de les régénérer. À ce rythme, deux personnes sur trois manqueront d'eau d'ici 2025. L'Union européenne pense pouvoir partager avec les pays en développement son expérience de la gestion des ressources hydriques et leur offrir une technologie et un savoir de haut niveau. L'initiative dans le domaine de l'eau sera ouverte à l'ensemble des pays en développement mais se concentrera dans un premier temps sur l'Afrique.

Au chapitre énergétique, l'Union européenne compte privilégier des objectifs réalistes, en vue notamment d'élargir le réseau de distribution et d'accroître la viabilité et le financement. Parmi ces objectifs, citons le raccordement d'un milliard de personnes à l'électricité d'ici 2015 (à savoir la moitié de celles qui ne sont pas approvisionnées actuellement) et la généralisation du recours aux énergies renouvelables et aux technologies moins consommatrices d'énergie. L'Union européenne attend de la part des grandes sociétés qu'elles s'engagent sur le principe d'énergie durable. Certaines d'entre elles, comme BP et Shell, disposent d'ailleurs déjà de codes de déontologie en la matière.

La gestion du développement durable à l'échelon international, régional et national exige davantage de fermeté et de cohérence. L'interdépendance de plus en plus marquée entre les politiques nationales et internationales engendre également de nouveaux défis. C'est pourquoi l'Union européenne a l'intention d'appeler à un renforcement de la gestion internationale du développement durable à travers les Nations Unies. Il importe de continuer à bénéficier d'un financement stable au titre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'accroître l'influence politique du Forum mondial interministériel de l'environnement. L'Union s'appliquera également à développer la gouvernance aux niveaux national et local en favorisant le développement des capacités et le transfert d'expertise. L'accès à l'information et à la justice ainsi que la participation de la société civile au processus décisionnel devront également être améliorés.

Le développement durable est un principe probablement aussi vieux que l'humanité. Au fil de l'histoire, de nombreuses cultures ont compris qu'une certaine harmonie devait régner entre l'environnement, l'homme et ses activités. C'est la manière de concrétiser cet idéal qui est nouvelle, dans le contexte d'une société mondiale dominée par l'industrie et l'information.

Comme le dit Mme Wallström, «A mon sens, œuvrer en faveur du développement durable ne constitue pas un prétexte pour faire de l'écologie en catimini, comme l'affirment certains. Au contraire, l'objectif est de mettre en place des structures de gouvernance qui soient au service de politiques économiques, sociales et environnementales parfaitement concertées. C'est une façon d'éviter que nos enfants ou petits enfants fassent les frais (environnementaux, sociaux ou économiques) des choix que nous posons aujourd'hui». ■

Texte: Kate Holman

► **Problématique de l'eau :
la réponse de l'Union européenne**

L'eau, c'est la vie

Lorsqu'ils se réuniront à Johannesburg à l'occasion du Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable, les chefs d'État seront confrontés à une urgence : s'engager à prendre des mesures concrètes pour résoudre le problème de l'eau au niveau international. L'Union européenne proposera sa solution.

Dans le monde, plus d'un milliard de personnes ne disposent d'aucun accès à l'eau potable et près de 2,5 milliards vivent dans des conditions d'hygiène médiocres. Plus de 5 millions de personnes meurent chaque année des suites de maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau. La problématique de l'eau est la plus aiguë en Afrique où l'on estime à 300 millions le nombre de personnes affectées par les pénuries d'eau.

Pour résoudre le problème de l'eau, il est indispensable de marquer des points au niveau des trois piliers du développement durable : environnemental, économique et social. Soucieuse de résoudre le problème de l'eau à l'échelon international, la Commission européenne a décidé de faire de sa nouvelle initiative en la matière l'une des priorités d'action en vue du Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en août et septembre prochains.

L'initiative vise à relever le défi de réduire de moitié le nombre de personnes privées d'eau potable d'ici 2015 (c'est l'objectif «du millénaire») et d'améliorer les conditions d'hygiène générale. Par ailleurs, cette initiative se propose de garantir la qualité des écosystèmes aquatiques et d'assurer un équilibre entre les besoins de l'environnement liés à l'eau et ceux dictés par le développement économique et l'agriculture.

Un cadre en faveur d'une bonne gouvernance

L'initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau sera mise en œuvre d'une façon transparente et ouverte ; elle associera les régions concernées, les principaux acteurs

de la société civile ainsi que le secteur privé au sein de partenariats stratégiques. Pour réaliser les objectifs fixés, une stratégie de gestion intégrée des ressources hydriques sera mise en place, axée sur les bassins fluviaux. Il faut espérer que cette initiative, qui concerne les bassins fluviaux tant nationaux qu'internationaux, constituera un cadre propice à l'application des principes de bonne gouvernance dans le secteur de l'eau et stimulera les investissements.

L'initiative européenne dans le domaine de l'eau vise à :

- assurer un financement durable des infrastructures et services liés à l'eau.
- renforcer les partenariats en vue du partage des technologies et des connaissances.
- mieux prévenir les conflits et accroître la sécurité.

La première étape du processus, dont le coup d'envoi sera donné à Johannesburg, se concentrera sur la constitution de partenariats entre l'Europe et l'Afrique dans le domaine des bassins fluviaux.

L'expérience de l'Union européenne

L'eau ne connaît pas les frontières ! Tous ceux qui ont déjà eu l'occasion de visiter de grands bassins fluviaux le savent. La gestion des bassins fluviaux internationaux représente un enjeu de taille en termes de durabilité et de paix dans la mesure où ceux-ci abritent 4 % de la population mondiale et se concentrent dans le continent africain (qui en compte plus de 50).

L'Union témoigne d'une longue expérience dans le domaine de la gestion des fleuves transfrontaliers. Elle a d'ailleurs adopté une approche intégrée pour les bassins fluviaux

internationaux au sein de sa nouvelle Directive-cadre sur l'eau⁽¹⁾ entrée officiellement en vigueur en décembre 2000. La Directive fixe des objectifs environnementaux clairs et prévoit une gestion concertée des eaux d'un bassin fluvial donné entre l'ensemble des partenaires concernés, et cela indépendamment des frontières internationales. Cette approche, couplée à l'expérience de l'Union européenne en matière de gestion intégrée des bassins fluviaux, devrait, semble-t-il, contribuer à améliorer la gestion des eaux des grands bassins fluviaux internationaux dans les pays en développement.

L'expérience européenne montre que, grâce à une gestion intégrée des bassins fluviaux, à la participation active de l'ensemble des parties concernées et à l'échange de connaissances et d'informations, la viabilité des institutions peut être favorisée et les conflits désamorçés. Toutefois, la réussite de cette coopération avec les pays en développement dépend de l'engagement politique des partenaires ainsi que de l'implication des parties concernées dans ces pays en développement. Grâce à cet engagement politique et à cette implication, l'initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau pourrait constituer un pas dans la bonne direction et une réponse à la crise mondiale de l'eau. ■

Texte: Friedrich Barth

⁽¹⁾ Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Pour plus d'informations

http://europa.eu.int/comm/environment/water/water-framework/index_en.html
ou Friedrich.Barth@cec.eu.int

Un sujet «brûlant»



L'explosion de la demande énergétique au niveau mondial et l'exploitation qui en a été faite au cours du siècle précédent ont entraîné une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, principales responsables du changement climatique. Dès lors, une approche plus durable de l'énergie s'impose d'urgence. L'Union européenne est résolue à promouvoir un modèle énergétique durable à travers la fixation d'objectifs stratégiques quantitatifs ainsi que d'autres initiatives.

L'énergie est indispensable à notre bien-être. Pouvoir bénéficier d'un approvisionnement énergétique à la fois durable et abordable est capital pour notre survie. Pourtant, la plupart des gens considèrent l'énergie comme une ressource qui leur est simplement due, du moins dans les pays industrialisés. Ils ne commencent à s'inquiéter qu'en cas de panne d'électricité ou d'augmentation du prix du pétrole.

Sous la poussée de l'industrialisation et du développement économique, la consommation énergétique mondiale a été multipliée par 20 au XXe siècle. Cette augmentation concerne surtout l'utilisation de combustibles fossiles. À côté de cela, dans les pays en développement, plus de 2 milliards de personnes ne sont toujours pas raccordées au réseau électrique. De l'accès à l'énergie dépend bien évidemment leur développement, mais s'ils suivent notre exemple, les conséquences environnementales pourraient s'avérer désastreuses.

Tous les modèles de production et de consommation énergétiques affectent l'environnement et la santé de l'homme. Les combustibles fossiles, par exemple, dégradent la qualité de l'air et contribuent au changement climatique. L'énergie nucléaire pose, quant à elle, des problèmes de stockage des déchets. Enfin, même certaines sources d'énergie renouvelables ont leurs travers.

L'énergie dans l'Union européenne

Depuis 1986, la demande énergétique au sein de l'Union européenne a augmenté à un rythme de 1 à 2% l'an. En 2000, l'Europe a consommé 1450 millions de tep (tonne équivalent pétrole) en énergie. Les combustibles fossiles couvrent près de 79% des besoins énergétiques, le restant étant couvert par l'énergie nucléaire et les sources d'énergie renouvelables.

La moitié des besoins énergétiques de l'Union européenne est satisfaite grâce aux importations; un chiffre qui pourrait passer à 70% d'ici 2030 si la tendance actuelle persiste.

De toute évidence, une approche plus viable s'impose. Certes, il ne s'agit pas de faire disparaître du jour au lendemain le secteur des combustibles fossiles mais de miser sur de nouvelles technologies (comme la cogénération), sur des produits et des équipements plus efficaces d'un point de vue énergétique ainsi que sur des combustibles moins polluants. Autant d'éléments qui pourraient utilement contribuer à nous construire un avenir énergétique plus durable.

L'Union européenne a déjà pris quelques mesures afin de promouvoir cette durabilité énergétique. Son action porte dans un premier temps sur la fixation d'objectifs stratégiques quantitatifs, l'étiquetage énergétique, la normalisation énergétique, les accords volontaires, la recherche-développement et la taxation de l'énergie. Cependant, il en faudra davantage pour défaire les liens qui unissent la croissance à l'augmentation de la consommation énergétique.


Une réponse législative

À défaut de chapitre énergétique dans son Traité, l'Union européenne est parvenue à influencer considérablement le secteur de l'énergie par le biais de sa législation environnementale. Par exemple, les Directives relatives à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) et aux grandes installations de combustion, ainsi que les programmes Auto-Oil, ont sensiblement contribué à la réduction des émissions et à la transition vers des combustibles moins polluants.

Le Programme européen sur le changement climatique (PECC), pour sa part, constitue un cadre idéal pour l'élaboration de nouvelles mesures d'action. Le PECC a engagé un dialogue entre les parties intéressées, principalement axé sur la problématique énergétique et l'identification des mesures stratégiques destinées à satisfaire les objectifs de Kyoto. Ce processus commence maintenant à porter ses fruits, comme en attestent la Directive visant à promouvoir la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ainsi que la proposition de Directive ayant pour thème l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction. Soucieuse de réaliser ces objectifs de manière rentable, la Commission a proposé de mettre sur pied un système d'échange de droits d'émissions de CO₂, en vertu duquel les sociétés doivent respecter un plafond d'émissions de CO₂ tout en étant libres de décider de réduire elles-mêmes leurs émissions ou d'acquiescer des droits d'émissions auprès d'autres sources.

Impact mondial

L'Union européenne ne peut se lancer seule dans l'élaboration de stratégies énergétiques durables du fait de l'impact mondial de l'augmentation de la production d'énergie. À eux seuls, les combustibles fossiles ne peuvent couvrir durablement les besoins des pays en développement pendant un autre siècle. Le Sommet mondial de Johannesburg permettra à l'Union européenne d'établir un partenariat avec les pays en développement dans le but d'élargir l'offre de services énergétiques à la fois abordables et durables, en particulier dans le domaine des sources d'énergie renouvelables. ■


 ➤ Stratégie de développement durable

Se construire un avenir viable

Dans sa stratégie en faveur d'un développement durable, la Commission européenne épingle un certain nombre de tendances environnementales, économiques et sociales qui représentent une grave menace pour notre bien-être futur. Elle se propose d'aborder sous un angle nouveau le processus d'élaboration des politiques, en privilégiant la vision à long terme plutôt que les solutions de fortune.

Ces dix dernières années, l'Union européenne a bien progressé grâce, notamment, à l'achèvement du marché intérieur et à l'introduction de l'euro. Parallèlement à ces réformes économiques s'est renforcée l'idée que la prospérité matérielle doit aller de pair avec le progrès social et la gestion responsable de nos ressources naturelles. Après tout, celles-ci sont également essentielles à notre qualité de vie et à celle des générations à venir. La notion de «développement durable» véhicule précisément cette vision équilibrée et responsable du progrès.

En mai 2001, la Commission a publié une proposition visant à instaurer une stratégie pour le développement durable, laquelle a été examinée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001⁽¹⁾. Certes, de nombreuses politiques existent déjà et peuvent être utilisées pour s'attaquer aux problèmes environnementaux, économiques et sociaux. Néanmoins, certains problèmes sont appréhendés de manière peu efficace, soit parce qu'ils requièrent une vision à long terme, soit parce qu'ils sont de nature transversale et affectent différents domaines en même temps, nécessitant de ce fait une approche plus intégrée. C'est en cela que la stratégie de développement durable représente une réelle valeur ajoutée.

Des tendances clés

Afin d'éviter toute dispersion, la stratégie en question se limite à un certain nombre de tendances clés qui menacent dangereusement notre bien-être futur. Dans le domaine environnemental, par exemple, nous devons agir davantage pour résoudre le problème du changement climatique, pour réduire les

risques que représentent les substances chimiques dangereuses pour la santé publique, pour gérer de manière plus responsable les ressources naturelles comme la biodiversité et les stocks de poissons, et pour améliorer la performance de nos systèmes de transport. Au chapitre social, l'évolution démographique fait naître de nouveaux enjeux tels que la solvabilité des systèmes de pension et les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale.

Pour chacun des problèmes identifiés, la stratégie propose une série d'objectifs et de mesures prioritaires. Mais elle va encore plus loin. Elle prône en outre une nouvelle approche du travail d'élaboration des politiques, une approche qui prenne mieux en considération l'interdépendance qui existe entre les différents domaines d'action – comme c'est le cas entre les transports et l'environnement, d'une part, ou entre la santé et la pauvreté, d'autre part – et qui privilégie le long terme plutôt que les solutions de fortune. L'amélioration du processus de construction législative passera également par une meilleure exploitation du savoir-faire scientifique, par une analyse plus ciblée des options politiques ainsi que par un renforcement du dialogue avec l'ensemble des parties prenantes.

Une dimension mondiale

Même si la stratégie adoptée à Göteborg se concentre principalement sur les mesures à mettre en œuvre pour assurer un développement plus durable en Europe, il ne faut pas oublier la forte dimension mondiale dont elle est empreinte. Le développement durable a toujours été étroitement lié au commerce et au développement économique, depuis les découvertes importantes du rapport Brund-

land en 1987⁽²⁾. Dans un monde où les problèmes environnementaux et sociaux traversent les frontières, même continentales, il est nécessaire d'améliorer la gouvernance à l'échelon national et international afin de favoriser le développement durable.

L'Union européenne entend dès lors jouer un rôle de premier plan lors du Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra cette année à Johannesburg, dix ans après le premier Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Récemment, la stratégie communautaire du développement durable a été élargie de façon à couvrir des questions plus internationales comme la gouvernance mondiale et le financement du développement. L'objectif étant de créer un partenariat mondial pour le développement durable⁽³⁾. Cet ensemble de mesures permettra de guider concrètement l'Europe vers un avenir plus viable et nous aidera à promouvoir le développement durable à l'échelle planétaire. ■

Texte: R. Willis

⁽¹⁾ Document consultatif de la Commission sur le développement durable (SEC/2001/517) et la Communication *Développement durable en Europe pour un monde meilleur: stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable* (COM/2001/264). Les deux documents peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: www.europa.eu.int/comm/environment/eussd/index.htm

⁽²⁾ *Notre avenir à tous*: Commission mondiale sur l'environnement et le développement; 1987.

⁽³⁾ Communication de la Commission *Vers un partenariat mondial pour un développement durable* (COM/2002/82).

➤ Directive « Habitats »

Natura 2000 – un projet devenu réalité

En adoptant la Directive « Habitats » en 1992, l'Union européenne s'est lancé un défi ambitieux : créer un réseau de zones naturelles avec pour objectif de sauvegarder à long terme plus de 200 types d'habitats et plus de 700 espèces végétales et animales. Dix ans après, des progrès considérables ont été accomplis.

Conçue initialement pour contribuer à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique approuvée lors du Sommet de Rio organisé par les Nations Unies, la Directive « Habitats » constitue incontestablement l'initiative européenne la plus marquante en la matière mais également l'expression d'un engagement exclusif et inégalé dans le monde.

Les dix premières années de mise en œuvre de la Directive n'ont pourtant pas été une sinécure. Les pressions environnementales qui ont motivé l'adoption de ce texte de loi dans un premier temps – à savoir l'intensification de l'agriculture, le développement infrastructurel et urbain, le tourisme et l'industrie – sont toujours palpables. Si la Directive se propose d'accorder une priorité absolue à la protection de la nature, force est de constater qu'adapter le processus aux besoins d'une planification et d'une gestion plus strictes a été et demeure un enjeu problématique. Une période de transition s'impose inévitablement.

L'idée-force de Natura 2000 a cependant mobilisé les autorités nationales, régionales et locales dans l'ensemble de l'Union ainsi que le soutien des ONG de défense de l'environnement. Quoi qu'il en soit, il faut bien

admettre que transformer ce projet théorique en un réseau écologique concret a pris plus de temps que prévu. Les premières évaluations scientifiques des propositions soumises par les États membres, réalisées avec le concours de l'Agence européenne pour l'environnement, ont mis en exergue d'importants dysfonctionnements dans la quasi-totalité des régions biogéographiques.

Un grand pas pour Natura 2000

Ces deux dernières années, les propositions visant à protéger de nouveaux sites se sont multipliées considérablement, conduisant la Commission à arrêter une liste définitive pour la région biogéographique macaronésienne en décembre 2001 – un grand pas pour le réseau Natura 2000!

Au rythme où vont les choses, la DG Environnement prévoit, avec l'aide des États membres, d'adopter les listes pour les régions restantes dans les deux prochaines années. Au bouclage de ce numéro, les propositions de classement de sites au titre des Directives « Oiseaux » et « Habitats » – qui, ensemble, forment le réseau Natura 2000 – couvrent plus de 15% du territoire de l'Union européenne. Après dix ans d'activité, c'est un résultat dont on peut être vraiment fier.

Les orientations futures

Pour l'avenir, l'important est de mettre en place un cadre propice à la gestion à long terme des sites. Bien que cette responsabilité incombe principalement aux autorités nationales, l'Union européenne peut appor-

ter sa contribution en s'engageant à cofinancer des mesures visant à assurer cette gestion. Un groupe d'experts composé des représentants des États membres, des ONG environnementales et des associations du monde rural (propriétaires terriens) se penche actuellement sur les problèmes financiers et sur les moyens de les résoudre. Ses recommandations sont attendues pour la fin de cette année. La Commission entend s'en inspirer afin de lancer un débat sur la question, et cela par le biais d'une Communication au Conseil et au Parlement prévue pour 2003.

La conférence Natura 2000, qui s'est tenue à Tenerife, a examiné également ces questions et a encouragé l'échange d'expériences entre les États membres. L'événement était particulièrement important dans la mesure où il regroupait pour la première fois des participants issus non seulement des États membres de l'Union mais également des pays candidats. L'une des priorités de la conférence était de renforcer la sensibilisation au réseau. En devenant réalité, le projet Natura 2000 devrait offrir de nouvelles opportunités au grand public. Un objectif que la Commission a d'ailleurs commencé à promouvoir à travers la campagne « Journées vertes » qu'elle organise en partenariat avec l'organisation Eurosite. Placée sous le slogan *La nature pour vous*, cette initiative permettra au public de se familiariser avec le réseau Natura 2000 à travers un éventail d'activités de sensibilisation. Le programme de cette année compte déjà plus de 450 événements que l'on peut retrouver sur le site web des « Journées vertes ».

Texte : Nick Hanley



➤ Protection des sols

La terre, une priorité

Le sol constitue une ressource naturelle précieuse à laquelle on ne fait pas suffisamment attention. Sur terre, la végétation a besoin du sol pour absorber des nutriments et s'alimenter en eau. Le sol est également indispensable à la fixation des racines. Protéger les sols de l'érosion et de la pollution constitue désormais un enjeu écologique de premier plan pour les décideurs européens.

Le sol est un réservoir de minéraux, de matières organiques, d'eau et d'énergie. Il permet de filtrer l'eau, de transformer les gaz et représente un pool génique pour un large éventail d'organismes. En réalité, le sol est l'essence de la vie.

Généralement défini comme la couche supérieure de la croûte terrestre, le sol est un élément dont la formation s'est étalée sur des milliers d'années à partir de particules minérales, de matières organiques, d'eau, d'air et d'organismes vivants. C'est l'interaction complexe existant entre le climat, la géologie, la végétation, le temps et l'utilisation des terres qui façonne la structure d'un sol et définit par conséquent ses caractéristiques.

Au fil des siècles, les rapports entre l'homme et le sol ont connu des hauts et des bas. L'homme a rendu le sol plus fertile pour permettre de nourrir une population en constante expansion; il a façonné le paysage dans lequel nous vivons ainsi qu'une grande partie de la biodiversité terrestre.

Des sols menacés

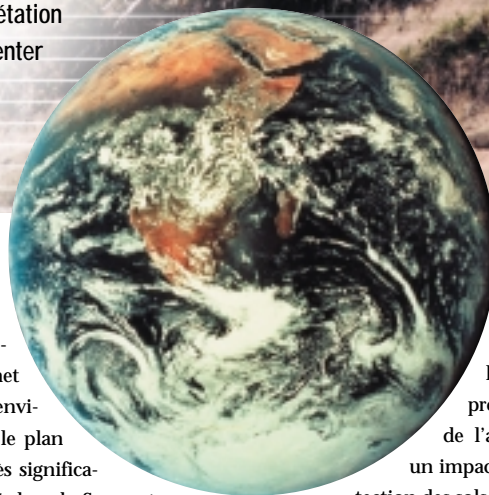
Pourtant, les sols sont de plus en plus menacés par les activités de l'homme. Ces menaces, à l'instar de la nature même des sols, sont complexes. Ensemble, elles empêchent les sols de remplir correctement leurs fonctions et perturbent leur disponibilité et leur viabilité à long terme. Certaines de ces menaces, comme l'érosion, sont bien connues. D'autres, comme l'accumulation lente de polluants due aux émissions rejetées dans l'air par les activités industrielles, les transports et certaines pratiques agricoles, risquent non seulement de polluer le sol mais également de contaminer l'eau et les aliments.

La protection des sols se hisse progressivement au sommet des préoccupations environnementales. Sur le plan politique, des progrès significatifs ont été enregistrés lors du Sommet de Rio de 1992, organisé par les Nations Unies, à l'issue duquel une série de déclarations importantes pour la protection des sols ont été adoptées. Cependant, l'initiative la plus marquante en faveur de la protection des sols au niveau mondial est sans conteste l'adoption en 1994 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Un texte qui reconnaît le lien existant entre la désertification, la pauvreté, la sécurité alimentaire, la perte de biodiversité et le changement climatique.

Une stratégie européenne en faveur de la protection des sols

Dans le 6^e Programme communautaire d'action pour l'environnement, la Commission européenne a fait part de son intention d'élaborer une stratégie en faveur de la protection des sols axée sur la prévention de l'érosion, de la détérioration, de la contamination et de la désertification. Pour lancer le processus, la Commission a publié en avril une Communication intitulée *Vers une stratégie thématique pour la protection des sols*. La Communication énumère les actions requises afin d'assurer une protection des sols optimale à l'avenir.

Dans un premier temps, le renforcement de cette protection doit passer par l'exploitation de la législation existante. Il est donc essentiel



de mettre pleinement en œuvre la législation sur la protection de l'eau et de l'air, qui peut avoir un impact positif sur la protection des sols, au même titre que l'application de codes de bonnes pratiques agricoles et le recours plus généralisé à des mesures agri-environnementales.

Par ailleurs, les propositions de Directive relatives aux déchets miniers et au compostage, ainsi que la révision de la Directive sur les boues d'épuration, auront des répercussions bénéfiques sur la politique des sols dans la mesure où elles permettront de mieux réglementer la gestion des déchets au sol.

Toutefois, une chose est sûre : il convient de rassembler des informations pertinentes et comparables si l'on veut optimiser la protection des sols dans le futur. À ce propos, la Commission coopérera avec l'ensemble des parties intéressées en vue de créer un système de surveillance des sols qui permettra d'orienter la future politique en la matière et d'empêcher que notre sol ne devienne un véritable dépotoir.

La Commission dressera également une carte complète de la contamination des sols au sein de l'Union élargie afin d'identifier et de mettre en œuvre les meilleures pratiques et méthodes de réhabilitation disponibles dans ce domaine. L'Agence européenne pour l'environnement estime entre 300.000 et 1,5 million le nombre de sites contaminés en Europe. La tâche et les bénéfices potentiels à long terme sont donc immenses! ■

Texte: M. Hamell

➤ Stratégie marine

Protection de l'environnement marin

Dans le cadre du 6^e Programme d'action pour l'environnement, la Commission européenne prépare une stratégie visant à protéger et à conserver l'environnement marin.

Ces dernières décennies, les activités terrestres et maritimes ont eu des effets délétères sur l'environnement marin. Les activités terrestres telles que l'agriculture et l'industrie ont entraîné une pollution marine par le rejet de substances dangereuses et de nutriments. En mer, le transport maritime et l'exploitation pétrolière et gazière sur les plates-formes *off-shore* constituent également une source de pollution, du fait des émissions et des rejets. Quant à la pêche, celle-ci épuise les stocks de poissons.

Dans le cadre du 6^e Programme d'action pour l'environnement, la Commission européenne prépare une stratégie en faveur de la protection de l'environnement marin. Intégrant les aspects économiques, sociaux et environnementaux du problème, cette stratégie reposera sur une coopération élargie avec les organisations de défense du secteur, les ONG, les conventions régionales en faveur du milieu marin et les organisations régionales de la pêche.

Bien que la Commission n'en soit actuellement qu'à la phase de définition du problème, d'identification des menaces et pressions et de fixation des objectifs et actions, un certain nombre d'éléments peuvent néanmoins déjà être dégagés. Manifestement, la stratégie reposera sur les grands axes suivants : réforme de la politique commune de la pêche (PCP), nouvelle politique des produits chimiques, mise en œuvre renforcée de la législation

en vigueur et évaluation scientifique plus détaillée de l'état de l'environnement marin.

Principaux dangers

Le problème de «surpêche» constitue la menace principale pour la biodiversité marine. Non seulement les populations d'espèces cibles et non-cibles sont menacées de disparition mais encore tout l'écosystème s'en trouve perturbé. À cause de cette surexploitation de la pêche, près de 15 stocks de poissons ont presque totalement disparu et de nombreux autres commencent à afficher un niveau critique. L'érosion de ces ressources ne se limite pas à des zones isolées mais concerne désormais l'ensemble des mers en Europe.

D'autre part, les changements naturels ou résultant de l'activité humaine qui se produisent au niveau de l'environnement marin affectent également les populations halieutiques et leur santé. Prenons par exemple le cas de la mer Baltique et de certaines zones de la mer du Nord, où l'on constate une contamination chimique de certaines espèces de poissons. D'aucuns craignent d'ailleurs que les niveaux de contaminants autorisés soient dans certains cas fixés dans le but de protéger davantage les intérêts des pêcheurs que ceux des consommateurs.

La pollution par les nitrates continue, elle, à être responsable d'épisodes d'eutrophisation dans certaines régions. Les réglementations existantes en matière de déversement de pétrole en mer sont fréquemment violées, et cela dans toutes les mers d'Europe, avec pour conséquence le mazoutage d'oiseaux marins, de crustacés, d'autres organismes ainsi que du littoral. En outre, les risques de marées noires accidentelles, et leurs effets potentiels, sont appelés à augmenter à cause du développement des activités des plates-formes pétro-

lières et gazières en haute mer et dans des zones recouvertes de glace à certaines saisons.

S'agissant de la pollution due aux substances dangereuses et aux métaux lourds, certaines tendances ont pu être inversées et, dans un grand nombre de cas, la source de la pollution a pu être neutralisée. Cependant, des craintes persistent quant à l'impact de toute une série de substances naturelles et artificielles dont le potentiel bio-perturbateur chez les organismes aquatiques est avéré.

Les habitats côtiers d'Europe et les processus écologiques qui y sont associés sont menacés par un nombre croissant d'activités humaines. Néanmoins, les récentes Communication et recommandation sur l'aménagement intégré des zones côtières devraient promouvoir une approche plus intégrée du processus. Par ailleurs, notons que la pollution microbiologique reste d'actualité et que les normes fixées par la Directive sur les eaux de baignade ne sont pas respectées sur plusieurs plages publiques. Des problèmes sont également constatés dans des régions de la Méditerranée et de la Mer Noire n'appartenant pas à l'Union européenne.

L'avenir

Des mesures spécifiques pour résoudre ces problèmes et annihiler les autres menaces qui pèsent sur l'environnement marin seront présentées dans le cadre de la stratégie visant à favoriser une approche intégrée de la question. La Commission lancera le processus avec la publication d'une Communication sur ce sujet et organisera, en décembre 2002, une conférence réunissant toutes les parties intéressées. ■

Texte : Patrick McCutcheon,
Ben Van de Wetering et Olle Hagström



➤ Tourisme

Vers un tourisme plus «vert»



Le secteur touristique emploie quelque 9 millions d'Européens et représente 30 % de l'ensemble du commerce extérieur de l'Union européenne dans le domaine des services. La croissance de ce secteur porte préjudice aujourd'hui à l'environnement. L'heure est donc venue de promouvoir une approche plus durable et plus «verte» du tourisme.

Acette époque de l'année, l'esprit vagabond de vers des destinations ensoleillées. Prendre du bon temps, penser à soi-même et se dorer au soleil deviennent nos seules et uniques préoccupations... Devant nos yeux défilent des clichés idylliques : de longues plages de sable fin, une mer cristalline, un transat au bord d'une piscine... sous un soleil de plomb.

Imaginez maintenant un tout autre tableau. Vous voilà enfin sur votre plage de sable, mais rien ne ressemble à ce dont vous avez rêvé. Des mouches virevoltent autour de poubelles débordantes. Partout, ce ne sont que mégots de cigarettes, papiers et cannettes vides. Vous voulez faire trempette pour vous rafraîchir et voilà que l'eau affiche une teinte plus brunâtre que véritablement bleue. Soudain, une désagréable odeur d'égout vient vous chatouiller les narines... Rien n'est comme sur la brochure que vous aviez consultée ! Alors, toujours envie de vacances ?

Certes, le bonheur idyllique ne peut jamais être garanti, mais un tel scénario reste une exception et fort heureusement pas la règle. Grâce à une Directive de l'Union européenne, 85% des eaux de baignade du littoral européen satisfont aux normes édictées et la situation continue à s'améliorer.

Un tourisme durable

Le tourisme est un phénomène socio-économique qui inquiète de plus en plus les défenseurs de l'environnement. Chaque été, les routes d'Europe pullulent de voitures et d'autocars dont les gaz d'échappement polluent allègrement l'atmosphère. Les détrit

s'amoncellent un peu partout. Tout cela pèse sur l'environnement ; un environnement auquel on ne laisse aucun répit... De toute évidence, une approche plus respectueuse de l'environnement s'impose. Écotourisme ou tourisme durable sont aujourd'hui des mots à la mode. Le défi actuel est d'adapter la croissance sans porter atteinte à l'intégrité de notre environnement.

La Commission européenne a mis au point une stratégie en faveur du développement durable qui sera examinée au Sommet mondial des Nations Unies, qui se déroulera en 2002 à Johannesburg. Cette stratégie repose sur les trois piliers – social, économique et environnemental – du développement. Toute approche du tourisme durable doit tenir compte de ces trois facteurs.

Sur le plan social, le tourisme durable se doit de satisfaire les besoins des touristes, des personnes employées dans ce secteur ainsi que de la population locale. Économiquement parlant, le tourisme durable contribue à la compétitivité des entreprises. Les entreprises actives dans les secteurs du voyage, de l'hébergement et de l'Horeca se développent rapidement afin de répondre à la demande et génèrent donc plus d'emplois et de profits aux niveaux local et régional.

Sur le plan environnemental, le tourisme durable constitue un moyen de préserver les ressources naturelles de la planète. La nature et la biodiversité font partie de notre patrimoine universel et nous devons donc les protéger. Les politiques environnementales de l'Union européenne se concentrent sur la gestion des ressources hydriques, sur la prévention de la pollution des eaux côtières et des

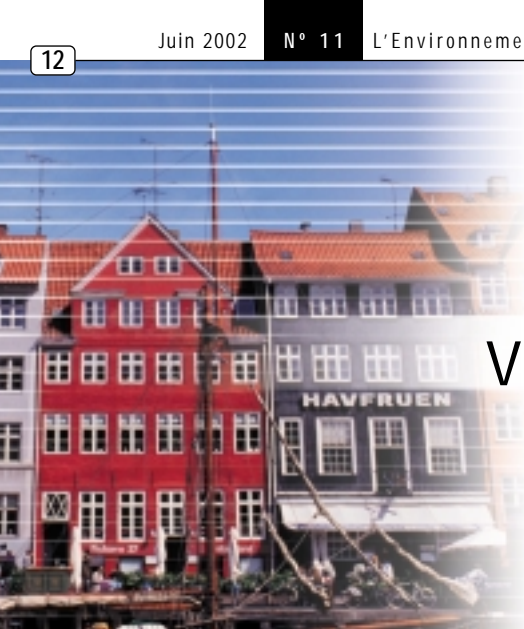
eaux usées, sur la réduction de la pollution atmosphérique, sur le renforcement de l'efficacité énergétique, sur l'amélioration de la gestion des déchets et sur la protection des écosystèmes fragiles et des espèces vulnérables de la faune et de la flore.

D'autres organisations internationales, comme les Nations Unies et l'Organisation mondiale du tourisme, se sont également engagées à promouvoir un tourisme durable. Certaines sociétés travaillant dans le secteur du tourisme appliquent volontairement des normes plus respectueuses de l'environnement et se font certifier pour montrer que leurs activités sont écologiquement durables.

Une pierre à l'édifice

Il ne s'agit pas seulement ici d'adopter de nouvelles lois ou de transformer les pratiques industrielles. Chaque individu peut apporter sa pierre à l'édifice. Alors, comment faire en pratique ? Par exemple, pourquoi ne pas opter pour un voyageur qui propose des hôtels certifiés sur le plan environnemental ? Dans la mesure du possible, voyager en train. Une fois arrivé à destination, pourquoi ne pas utiliser les transports en commun plutôt que la voiture ? Des possibilités existent aussi pour éviter de consommer trop et pour recycler davantage. Il nous faut seulement connaître les enjeux et agir. Si nous ne faisons rien maintenant, notre environnement risque de souffrir gravement, et cela de manière irréversible. Ces superbes plages que l'on voit dans les catalogues de vacances ne seraient plus alors qu'un lointain souvenir ! ■

Texte : Mark O'Donovan



En route

vers Johannesbourg

Le 1^{er} juillet, le Danemark reprendra le flambeau de la présidence de l'Union européenne. À côté de l'élargissement, la présidence danoise compte considérer la problématique de l'environnement comme une importante priorité. Et ce n'est que légitime, vu l'imminence du Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable.

eu2002.dk



Les préparatifs du Sommet mondial sont quasiment terminés. La présidence danoise devra donner la touche finale à la contribution de l'Union à cette conférence. La présidence a donc marqué d'une pierre blanche dans son agenda environnemental cet événement qui aura lieu fin août et début septembre à Johannesbourg. Les efforts du Danemark convergeront sur le libre-échange, la gouvernance, le développement durable et l'aide au développement.

Le Sommet constituera le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992, laquelle a défini la notion de «développement durable» et mis sur les rails deux importantes conventions, l'une sur les changements climatiques et l'autre sur la diversité biologique. Le Sommet mondial de Johannesbourg devrait nous permettre d'avancer sur le chemin du développement durable en proposant des actions concrètes en la matière ainsi que des scénarios financiers ou autres pour les mettre en œuvre.

À côté de l'engagement des gouvernements, des initiatives orientées vers l'action seront promues; elles impliqueront d'autres pays, les entreprises et la société civile. Lors du Sommet, l'Union européenne a l'intention de lancer des initiatives spécifiques, notamment dans les domaines des eaux douces et de l'énergie, en faveur du développement durable.

Durant son mandat, la présidence danoise devra également s'acquitter d'autres tâches importantes sur le plan environnemental. Elle devra en effet préparer les positions que l'Union présentera dans le cadre de plusieurs conférences internationales sur la protection de la nature, les changements climatiques, la protection de la couche d'ozone et la gestion des déchets.

Au niveau européen

En plus d'assurer que l'Union européenne tient un rôle de leader sur la scène internationale, la présidence danoise aura également du pain sur la planche au niveau de l'agenda européen. Un très grand nombre de propositions sont prêtes ou en préparation. À la présidence danoise désormais de les concrétiser.

Parmi les sujets prioritaires, citons les propositions relatives à l'échange de droits d'émission en vue de lutter contre les changements climatiques, aux mouvements transfrontières d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ainsi que la Directive sur la responsabilité environnementale.

La présidence danoise s'intéresse également beaucoup à la politique communautaire des produits chimiques. Dans la foulée du Livre Blanc de 2001 sur les substances chimiques, la Commission européenne prévoit de présenter un nouveau cadre législatif en la matière durant la présidence danoise.

Toutefois, avant d'engager le débat législatif avec les États membres, la Commission procédera à une analyse détaillée qui servira de base aux propositions. D'importants aspects seront examinés, dont l'impact commercial éventuel et la répartition des tâches.

Le programme s'annonce donc bien chargé pour les Danois, tant sur le plan européen qu'international. La présidence ne ménagera pas ses efforts pour que l'agenda environnemental de l'Union fasse un nouveau grand pas en avant.■

Texte: H. Faergemann

Agenda

- 24 juin
Conseil «Environnement»
- 26 août - 4 septembre
Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable, Johannesbourg
- 17 octobre
Conseil «Environnement»
- 9-10 décembre
Conseil «Environnement»

Une sélection de propositions et de Communications récentes

Ces documents sont disponibles sur la base de données EUR-Lex à l'adresse :

<http://europa.eu.int/eur-lex>

- > Communication «Vers une stratégie thématique pour la protection des sols» (COM/2002/179)
- > Conclusion du Protocole de Cartagène sur la biosécurité (COM/2002/127)
- > Mouvements transfrontières d'organismes génétiquement modifiés (COM/2002/85)
- > Vers un partenariat mondial pour un développement durable (COM/2002/82)
- > Proposition relative à l'adhésion à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (COM/2002/44)
- > Responsabilité environnementale (COM/2002/17)
- > Nouveau protocole à la Convention de Barcelone (COM/2002/11)
- > Protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques (COM/2001/704)
- > Protection des animaux utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques (COM/2001/703)

Texte: Dawn Adie



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
L-2985 Luxembourg